

Professionnels de santé : quel accès possible au dossier médical partagé ?



© 2023 Les Echos Publishing

Un arrêté vient de fixer les types d'autorisation d'accès aux documents du dossier médical partagé (DMP) en fonction des professionnels de santé concernés. Ces droits d'accès sont applicables de plein droit, sauf si le titulaire du DMP en décide autrement.

Avocats : interdiction de porter des signes distinctifs avec la robe



© 2023 Les Echos Publishing

Décision du Conseil national des barreaux, aucun signe

distinctif ne peut être porté par un avocat avec sa robe.



© 2023 Les Echos Publishing

Le règlement arbitral prévoit qu'au 1^{er} novembre toutes les spécialités de secteur I, y compris de médecine générale, ou ayant adhéré à l'Optam (option pratique tarifaire maîtrisée) bénéficient d'une augmentation de 1,50 euro (1,80 euro dans les Drom) de leur consultation.

Ainsi, par exemple, la consultation Généraliste de secteur I passe de 25 euros à 26,50 euros, celle pour enfants de moins de 6 ans Généraliste de secteur I passe de 30 à 31,50 euros et la Consultation Spécialiste, secteur I ou II (Optam), passe de 30 à 31,50 euros.

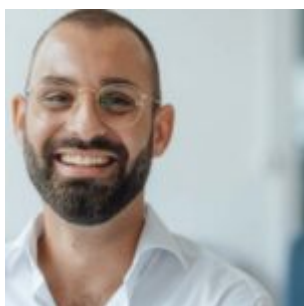
Déplafonnement annuel du nombre de visites longues

Autre changement au 1^{er} novembre : le déplafonnement annuel du nombre de visites longues réalisées par le médecin traitant au domicile de patients pour des consultations en soins palliatifs. Le tarif reste inchangé (60 euros) mais il doit désormais être facturé via le code dédié VSP. Les autres visites très complexes (par exemple, celles au domicile des patients atteints de maladies dégénératives) restent limitées à quatre par an.

Pour consulter l'ensemble de ces nouveaux tarifs, rendez-vous sur [le site ameli.fr](https://le.site.ameli.fr)

© 2023 Les Echos Publishing

Agents d'assurances : bientôt une exonération en cas de cessation du mandat ?



© 2023 Les Echos Publishing

L'indemnité compensatrice versée aux agents généraux d'assurances par leur compagnie lors de la cessation de leur mandat pourrait prochainement, sous certaines conditions, bénéficier d'une exonération en fonction de la valeur du portefeuille cédé.

Greffiers des tribunaux de commerce : un partenariat

avec les experts-comptables



© 2023 Les Echos Publishing

Signée pour 2 ans, une convention de partenariat entre le Conseil national de l'Ordre des experts-comptables et le Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce vise notamment à mutualiser les expertises de chacune des deux professions au service des entrepreneurs.

Masseurs-kinésithérapeutes : l'Ordre aide les praticiens en difficulté



© 2023 Les Echos Publishing

À travers sa mission d'entraide, le Conseil national de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes accompagne les praticiens qui sont victimes d'accidents de la vie ou leurs ayants droit.

Infirmiers : un guide pratique sur la télésanté



© 2023 Les Echos Publishing

Sur la base de recommandations de la Haute Autorité de Santé, l'Ordre National des Infirmiers vient de publier un Guide pratique de télésanté à destination des infirmiers pour les accompagner dans l'évolution de leur pratique.

Avocats : un guide contre les cyber-risques



© 2023 Les Echos Publishing

Rédigé par la Commission numérique du CNB, un guide cybersécurité destiné à accompagner les avocats dans la sécurisation de leur environnement numérique sera bientôt

Professionnels de santé : des propositions pour l'état de santé des soignants



© 2023 Les Echos Publishing

Un rapport tout juste remis au gouvernement sonde l'état de santé des soignants. Celui-ci apparaît préoccupant. Le rapport préconise que ce sujet devienne une priorité stratégique et propose des pistes pour établir une feuille de route.

Notaires : rémunération liée à un projet de liquidation de régime matrimonial



© 2023 Les Echos Publishing

La rémunération d'un notaire prévue pour l'établissement d'un projet de liquidation de régime matrimonial peut être réduite s'il s'agit d'une simple ébauche.